



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 20903

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la méthode ABA pour soigner l'autisme. Il existe une méthode de soins largement reconnue aux États-Unis, en Norvège, en Espagne ou en Angleterre où elle serait même prise en charge par l'État, dite "méthode ABA" (analyse appliquée du comportement), pour lutter contre l'autisme. Depuis 2005, elle fait l'objet d'une expérimentation à Villeneuve d'Ascq et semble donner d'excellents résultats. Malheureusement, cette structure expérimentale ne peut satisfaire toutes les demandes. Les espoirs et les attentes des parents d'enfants autistes sont grands et ils souhaitent qu'ils puissent en bénéficier. Elle lui demande donc s'il est dans ses intentions de généraliser la méthode ABA dans toutes les régions de l'hexagone, au nom de l'équité territoriale, et dans quels délais.

Texte de la réponse

Les traitements d'inspiration comportementaliste pour la prise en charge de l'autisme sont peu répandus en France. Parmi ces traitements, il est le plus souvent fait référence à la méthode Lovaas (ABA : Applied Behavior Analysis), essentiellement développée aux États-Unis. Des études internationales se sont intéressées à cette méthode d'intervention précoce intensive auprès d'enfants atteints d'autisme. Cette question demeure au centre des travaux du Comité de réflexion et de propositions sur l'autisme et les troubles envahissants du développement (TED), et en particulier du groupe scientifique qui a été constitué en son sein, mis en place en avril 2007. Les experts s'accordent sur la nécessité et l'urgence de définir un socle consensuel de bonnes pratiques de prise en charge des personnes atteintes d'autisme, permettant de développer, sans attendre, toute l'offre adaptée garantissant le respect et le bien-être des personnes et de leurs familles. Dans les faits, de nombreux établissements sanitaires ou médico-sociaux adaptent l'offre de prise en charge en diversifiant la palette des interventions thérapeutiques, ces dernières relevant de différentes méthodes et approches selon les besoins des personnes souffrant de ces troubles. Le nouveau plan autisme 2008-2010, qui a été présenté le 16 mai 2008, permettra de poursuivre et d'accentuer les actions dans l'intérêt des personnes autistes et de leurs familles, en particulier pour le diagnostic précoce, la formation des professionnels, la recherche ainsi que pour les conditions de prise en charge et d'accompagnement des enfants autistes. Par ailleurs, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, mise en place courant 2007, a prévu pour son programme 2008 des analyses en vue de recommandations de bonnes pratiques relatives à la prise en charge des personnes autistes.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20903

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3195

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4942